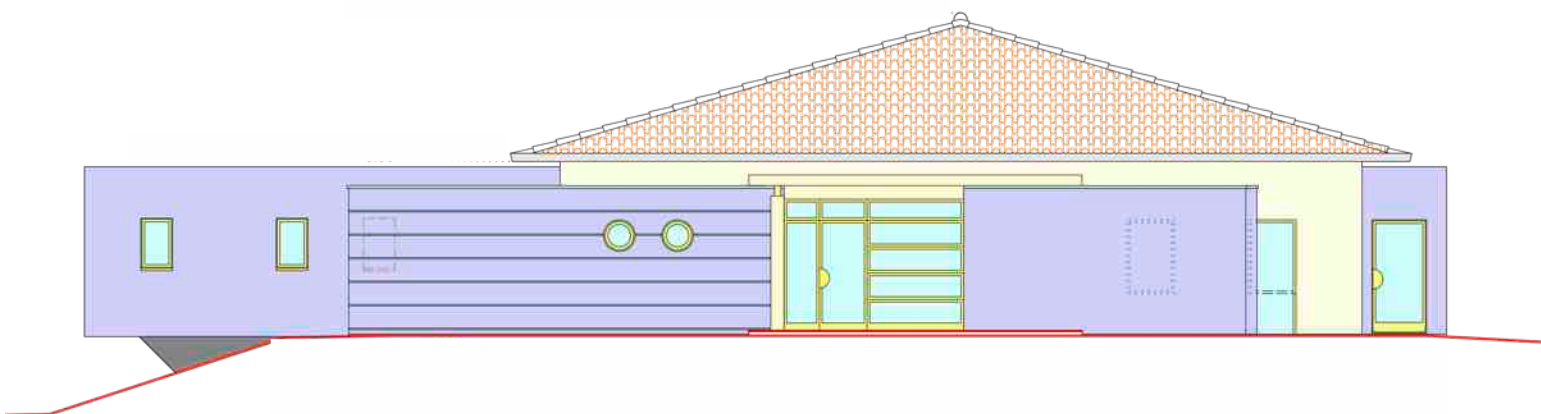




Communauté d'agglomération
Ventoux - Comtat Venaissin



Pose de la 1^{ère} pierre de la structure multi accueil intercommunale de Mazan



Dossier de presse

Lundi 3 octobre 2011

Partenaires :



■ LA COMPÉTENCE "PETITE ENFANCE" DE LA COVE



Soucieuse de répondre à un meilleur équilibre et à une meilleure répartition des modes d'accueil sur son territoire, la CoVe a, depuis le printemps 2004, la compétence "petite enfance", compétence sous-tendue par la définition d'un intérêt communautaire.

Elle se concrétise par la construction de crèches sur le territoire intercommunal et le transfert des structures construites après le 1^{er} janvier 2003. Plusieurs cas de figure ont été élaborés pour le transfert de cette compétence en fonction de plusieurs critères : projet déjà engagé par la commune avant la prise de compétence ou nouveau projet, préexistence d'une crèche ou non, etc.

La définition de l'intérêt communautaire votée en mars 2004 est la suivante :

« Est défini d'intérêt communautaire tout nouveau projet de développement contribuant à satisfaire les besoins du territoire dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, c'est-à-dire à créer un effort nouveau et ce, dans le respect des orientations arrêtées entre la Caisse d'Allocations Familiales, la CoVe et les communes associées déjà signataires d'un contrat enfance communal dans le cadre du schéma de développement du contrat enfance intercommunal tripartite ».

Ainsi, est défini d'intérêt communautaire "tout projet contribuant à créer de l'effort nouveau à compter du 1er janvier 2003, date du passage en communauté d'agglomération".

Cette définition s'applique aux structures intercommunales "Les Petitous" à Aubignan, "Les Petites Frimousses" à Loriol, "Chante-cigale" à Saint-Didier, « Capucine » à Caromb ainsi qu'aux structures associatives « Pirouette » à Mazan, « les petits Mousses » à Carpentras, "Les P'tits Loups" à Beaumes-de-Venise, « Grenadine » à Sarrians.



■ LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL « PIROUETTE»

L'agrandissement de la structure Pirouette est inscrit dans le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 (volet enfance) que la CoVe a signé avec les partenaires CAF et MSA.

En effet, la volonté de la CoVe était de maintenir l'offre de garde sur le secteur de Mazan malgré la fermeture de la structure « les petits princes » pour l'été 2012 entraînant une perte de 15 places d'accueil pour les 0-4 ans.

Le nouveau bâtiment, dont la livraison est prévue pour septembre 2012, proposera 45 places - soit 15 places de plus qu'auparavant - dans des locaux plus spacieux et plus fonctionnels ; la superficie du bâtiment sera plus que doublée (de 265 m² précédemment à 469 m²)

• *en terme d'accueil*

Le bâtiment comprendra trois sections (bébés, moyens et grands) ayant chacune une salle d'éveil distincte. 6 petits dortoirs afin de s'adapter aux besoins différents des enfants. Deux salles de change (une pour les bébés et une commune aux moyens et grands). Un atrium permettra des regroupements de section ou de proposer des activités en petits groupes.

Un réfectoire permettra de rassembler les enfants autour du repas.

Un bureau pour la directrice.

Locaux techniques (vestiaires, buanderie, cuisine..)

Parking personnel et utilisateurs.

• *en terme de gestion*

La gestion en sera confiée à l'association Pirouette qui gérait déjà la structure précédente.



■ LES FINANCEMENTS

↳ Investissement

Le montant global prévisionnel de la construction s'élève à 738 000 € HT.

Le plan de financement se décompose comme suit :

- Financement CoVe186.000 €
- Subvention CAF.....432.000 € (*subvention d'équipement*)
- Participation Conseil Général de Vaucluse..... 120 000 € (*contractualisation*)

↳ Fonctionnement et frais de personnel

Le fonctionnement, subventionné jusqu'en 2009 par la municipalité, est depuis 2010 assuré par la CoVe dans le cadre du transfert de compétence. Cette structure associative a en effet été déclarée d'intérêt communautaire. A ce titre elle peut recevoir non seulement les enfants de la commune de Mazan mais aussi de toute famille domiciliée sur le territoire de la CoVe.





■ LES ENTREPRISES

Diverses entreprises interviennent dans la construction et la conduite du chantier a été confiée au Cabinet Coutton Architecte.

➤ Contrôleur technique	APAVE.....	Le Pontet
➤ Coordinateur SPS	JL Expertise.....	Sorgues
➤ Groupement Maître d'Œuvre	SELARL Coutton....	Roquemaure
	Cetex Ingénierie....	Nîmes
	Ingénierie 84.....	Cavaillon
	EPC Sarl.....	Les Taillades
➤ Maçonnerie	CRB.....	Cairanne
➤ Étanchéité	SAB Étanchéité.....	Avignon
➤ Menuiseries extérieures - Serrurerie	Miroiterie GV.....	Carpentras
➤ Doublages - Cloisons - Faux plafonds	ICD 84.....	Carpentras
➤ Menuiseries intérieures	EGM Vincent.....	Carpentras
➤ Revêtements de sols - Faïence	ARTS des SOLS....	Le Thor
➤ Peinture - Nettoyage	BS Peinture.....	Carpentras
➤ Électricité	BRES Électricité....	Venasque
➤ Génie climatique - Plomberie	RC Clim.....	Saint-Didier
➤ Espaces Verts	SRMV SACER.....	Carpentras



La contribution de la Caf au projet

L'accueil de la petite enfance est une priorité de la branche famille. Elle a été réaffirmée comme telle dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion, signée avec l'Etat, pour la période 2009-2012. Ainsi, les Caf ont pour mission, entre autres, d'améliorer et diversifier l'offre d'accueil en participant au financement de services et équipements. Il peut s'agir d'aides à l'investissement qui permettent le développement de l'offre ou encore de subventions de fonctionnement qui rendent moins coûteux pour les familles le recours aux services d'accueil collectif.

■ Les aides à l'investissement

Les Caf prennent en charge une partie du montant des travaux de construction, extension ou réhabilitation des bâtiments.

■ Les subventions de fonctionnement

Elles se présentent sous deux formes :

Le contrat enfance jeunesse

Avec le Cej, la Caf souscrit un contrat d'objectifs et de cofinancement avec l'intercommunalité. D'une durée de 4 ans, il permet de financer 55 % des dépenses de fonctionnement plafonnées restant à la charge de la collectivité, déduction faite de toutes les recettes.

La prestation de service

Pour en bénéficier, les structures d'accueil s'engagent à appliquer le barème des participations familiales fixé par la Cnaf. Ce barème est proportionnel au montant des revenus du foyer. Il prend aussi en compte le nombre d'enfants de la famille.

■ Quel financement pour la structure multi accueil Pirouette à Mazan ?

Au titre de l'investissement :

- la participation Caf s'élève à 420.000 €

■ Mais aussi ...

Dans le cadre du CEJ signé pour la période 2010-2013, la CAF apporte également chaque année sa contribution au fonctionnement de la structure ; pour l'année 2010 ce chiffre s'élève à 202 956 €.



CONTACTS PRESSE

Claire TREMBLEY

Service Communication et Evènementiel de la CoVe

☎ 04 90 67 61 27

Nadine RAMADE

Service Petite Enfance de la CoVe

☎ 04 90 67 30 76

Sylvie DOMERGUE

Service communication Caisse d'allocations Familiales de Vaucluse

☎ 04 90 27 87 04

Coralie SALMERON

Service Communication Mairie de Mazan

☎ 04 90 69 47 84



